

PRINCIPES DE MOBILITE ACADEMIQUE POUR LES ETUDIANTS OUTGOING EN CATEGORIE PEDAGOGIQUE I ET II  
VERSION 2018/2019  
DECRET PAYSAGE

Sections PP/PS/SNS/ Educateurs spécialisés	Mobilité au Bloc 3 uniquement
Contact avec ta coordinatrice départementale	<p>Ta coordinatrice, Sylvie Poizat, est joignable pour tout problème pédagogique avant et pendant ton séjour à l'étranger via l'adresse <a href="mailto:sylvie.poizat@hech.be">sylvie.poizat@hech.be</a></p> <p>Pour toute question d'ordre administratif, tu peux contacter Dominique Pairoux via l'adresse <a href="mailto:relinter@hech.be">relinter@hech.be</a>.</p> <p>Le lien Internet suivant <a href="http://www.hech.be/fr/haute-ecole/relations-internationales">http://www.hech.be/fr/haute-ecole/relations-internationales</a> t'apportera de nombreuses informations essentielles...n'hésite pas à le consulter régulièrement !</p>
Durée de la mobilité académique	1 an – 60 ECTS ou un quadrimestre – 30 ECTS
Statut de l'étudiant en Mobilité – paiement des frais d'inscription et frais scolaires divers	<p>L'étudiant reste étudiant de la heCh et paie son droit d'inscription à la heCh. Il doit par ailleurs effectuer les démarches d'inscription dans l'institution d'accueil, en respectant scrupuleusement les délais (généralement entre le 15 mai et le 15 juin). Des frais liés aux activités pédagogiques durant le séjour peuvent éventuellement être réclamés à l'étudiant (notes de cours, visites...).</p>
Sélection des étudiants candidats	<p><b>Une seule mobilité académique est autorisée par cycle d'études.</b></p> <p><b>La mobilité sera conditionnée par la validation de tous les crédits du programme annuel de l'étudiant de l'année académique qui précède, sauf situation particulière dûment circonstanciée et appréciée par le Collège de Direction.</b> En bref, l'étudiant issu de la catégorie pédagogique <u>part en mobilité au bloc 3 avec 120 ECTS validés.</u></p> <p>Les notes obtenues aux examens de janvier de l'année académique qui précède le départ sont le critère de sélection en cas de concurrence pour une même destination (échec/pas d'échec, puis moyenne).</p> <p>Quelques partenaires du département pédagogique procèdent à une rentrée académique antérieure au 14/09 ; un séjour au Canada engendre par ailleurs des démarches administratives longues et fastidieuses (avec des frais à la clé), et est donc inaccessible à des étudiants ayant enregistré un ou plusieurs échecs en janvier (bloc 2).</p> <p>L'étudiant est informé par courriel de sa sélection et de sa destination pour le 1<sup>er</sup> mars de l'année qui précède sa mobilité. L'étudiant doit <b>obligatoirement confirmer</b> par courriel sa volonté de partir en mobilité</p>

1

	et de s'engager dans les démarches administratives qui vont suivre, sans quoi le BRI clôture son dossier à ce stade.
Réunion <b>obligatoire</b> briefing administratif et pédagogique et attribution des destinations	Dans le courant du mois de mars, Dominique Pairoux (en charge de la gestion administrative et financière des programmes de mobilité) et Sylvie Poizat (Coordinatrice Départementale Erasmus pour le Domaine pédagogique, en charge du suivi pédagogique des programmes de mobilité) réunissent tous les candidats à une mobilité académique pour un briefing général à la fois administratif et pédagogique. Une charte de respect des consignes exposées est signée par chaque candidat ; <b>celui-ci s'engage à respecter toutes les consignes sous peine de se voir écarté du projet de mobilité en cours.</b>
Confection du Learning Agreement (LA) = contrat d'études	S. Poizat prend contact par courriel avec chaque étudiant sélectionné pour envoi de la grille de convergence de l'Université assignée. A charge de l'étudiant <b>de vérifier sur le site de l'université partenaire l'organisation effective des cours retenus dans les convergences et de rédiger un brouillon de son Learning Agreement en apposant en regard de chaque cours le code correspondant de l'Université partenaire.</b> Pour toute question d'ordre pédagogique, l'étudiant prend contact par courriel avec sa coordinatrice pédagogique.
Signature du Learning Agreement par la coordinatrice pédagogique	Une semaine avant le Blocus, une seconde réunion permet à chaque candidat de faire approuver son Learning Agreement par sa coordinatrice. Le LA est alors encodé par l'étudiant sur « myhech », partie A de la Mobilité, avec grande rigueur, et validé par le candidat ; il s'ensuit une nécessaire validation électronique par le CP de la heCh puis du Coordinateur Départemental de l'Université d'accueil. Le LA doit ainsi être validé par les trois parties au plus tard pour le 15 juin de l'année en cours.
Préparation linguistique de l'étudiant	L'étudiant qui effectue une mobilité dans un pays où la langue d'enseignement n'est pas le français doit se consacrer au plus tôt à l'acquisition de bases solides dans cette langue. Un <u>test de langue en ligne</u> (OLS = Online Linguistic Support) doit obligatoirement être passé fin juin au plus tard pour la langue d'enseignement de l'université d'accueil choisie. Le BRI octroie ensuite une « <u>licence OLS</u> » qui permet à l'étudiant de poursuivre son apprentissage. Le test en ligne sera enfin présenté à nouveau au retour de mobilité. Des professeurs de langues étrangères de la heCh peuvent être amenés à certifier le niveau de connaissance d'une voire de plusieurs langues de l'étudiant en se référant au CER (Cadre Européen de Référence). La condition d'admission chez la plupart des institutions partenaires est un <b>niveau B1</b> . Dans l'année qui précède le départ en mobilité, la formation linguistique de l'étudiant peut faire l'objet d'un remboursement à concurrence de 100 euros par le BRI, sur présentation d'une facture.
Principes de choix de <u>cours</u> pour la construction du contrat d'études (Learning Agreement)	Ta coordinatrice pédagogique applique la méthodologie de travail suivante :

<p><i>Sur base des principes énoncés, une année en Mobilité académique est considérée comme globalement équivalente à un bloc 3 à la heCh</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comparer les intitulés heCh-Partenaire et choisir les cours les plus apparentés aux AA/UE de l'Institution d'origine =&gt; construction d'une <b>grille de convergence</b> qui servira de base à l'élaboration du contrat d'études.</li> <li>- Panacher le moins possible sur divers niveaux du cursus étranger pour éviter les incompatibilités d'horaires.</li> <li>- Tenir compte, le cas échéant, de la localisation des départements où les cours se donnent (contrainte géographique à ne pas négliger)</li> <li>- Inclure obligatoirement un cours de la langue du pays d'accueil non francophone (si suivi dans une Institution connexe à l'Université, possibilité de remboursement des frais de cours par notre BRI à concurrence de 100 €, si cette aide n'a pas été sollicitée antérieurement pour une préparation linguistique à l'échange). Généralement, 3 ECTS/semestre sont associés à ce cours de langue.</li> <li>- Compte tenu de la disparité des montants des crédits ECTS entre la heCh et les partenaires, veiller à équilibrer le programme d'études suivant les axes principaux de la formation (connaissances pédagogiques, connaissances disciplinaires + didactique des disciplines, pratique professionnelle, TFE, ouverture).</li> <li>- Si le <u>stage</u> est accessible - au moins partiellement, sous forme d'une observation participante - aux étudiants étrangers, l'inclure dans le programme d'études. Nous vérifions lors de toute nouvelle convention bilatérale qu'un professeur de l'Institution d'accueil pourvoira à l'évaluation du stage de l'étudiant de la heCh en échange académique et ce, dans le respect de la convention de stage de la heCh.</li> <li>- Si le <u>Travail de Fin d'Etudes</u> est accessible aux étudiants étrangers, l'inclure systématiquement dans le programme d'études.</li> </ul>
<p>Le stage est inaccessible aux étudiants en Mobilité</p>	<p>Si le stage est inaccessible, l'étudiant se verra contraint de n'effectuer qu'un quadrimestre en mobilité afin d'effectuer les stages obligatoires à la heCh durant l'autre quadrimestre du bloc 3.</p>
<p>Le TFE est inaccessible aux étudiants en Mobilité</p>	<p>Si le Travail de Fin d'Études est inaccessible aux étudiants étrangers ou simplement non prévu au cursus (Canada), l'étudiant prévoit de réaliser son travail à distance (courriel, Skype...) avec un promoteur de la heCh (et un lecteur), en lien avec un cours de son programme à l'étranger, travail qu'il défendra oralement à la heCh à son retour de mobilité, soit en juin, soit en septembre, selon les contraintes du calendrier et l'état d'avancement du TFE. Il est impératif de se munir, avant le départ en mobilité, de tous les documents relatifs à la réalisation du TFE (Guide TFE, déclaration d'intention, contrat), et de prendre les contacts nécessaires avec le promoteur pressenti. L'AA TFE figure donc dans la partie B du programme de l'étudiant sur myhech.</p>
<p>Ce qu'implique une Mobilité d'un quadrimestre (30 ECTS)</p>	<p>Compte tenu du caractère annuel (= Q1 + Q2) de certaines Unités d'Enseignement dans le cursus de la heCh, l'étudiant suivra, à son retour, la moitié du module et valorisera donc la moitié des ECTS. Un programme</p>

	adapté et un calcul précis des ECTS sera réalisé par la coordinatrice départementale Erasmus, et validé par la coordination de Catégorie (via la CAVP).
Conditions de modification de programme par l'étudiant avec l'accord des deux Institutions partenaires	En cas de conflit d'horaire constaté sur place (notamment lorsque des cours se donnent sur des sites géographiques différents) ou d'inadéquation d'une discipline par rapport à la formation de l'étudiant, et sur la base d'un commentaire précis de l'étudiant justifiant toute demande de changement, les modifications pour les cours du 1 <sup>er</sup> semestre sont admises jusqu'au <b>31 /10</b> ; celles du second semestre doivent être notifiées avant le <b>15/02</b> . L'étudiant adresse sa demande à sa coordinatrice pédagogique par courriel. Pour être rendues officielles, les modifications du contrat d'études seront effectuées électroniquement et validées par l'étudiant, approuvées ensuite par les coordinateurs pédagogiques des deux institutions partenaires qui reçoivent une notification automatique et ce, dans les plus brefs délais qui suivent l'amendement. C'est sur base du contrat d'études définitif que seront validés les ECTS à l'issue de la mobilité (reconnaissance académique).
Exigences spécifiques pour certains partenaires / Considérations pratiques pour l'organisation du séjour (Liste non exhaustive)	<p>-&gt; <b>DESTINATIONS A RENTREE ACADEMIQUE PRECOCE</b> : avoir réussi impérativement les 120 ECTS à l'issue de la session de <b>juin</b>, sans quoi le départ en mobilité doit être annulé ;</p> <p>-&gt; <b>ERASMUS BELGICA HOGent</b> : mobilité possible seulement au premier quadrimestre ;</p> <p>-&gt; <b>ERASMUS BELGICA VIVES Brugge</b> : mobilité possible seulement au deuxième quadrimestre</p> <p>-&gt; <b>ERASMUS Université de Nice (ESPE)</b> : mobilité possible seulement au premier quadrimestre</p> <p>-&gt; <b>CANADA : Université de Moncton, New-Brunswick (PP, PS, AESI) et La Cité Collégiale (PS), Ottawa, Ontario</b></p> <p>- la langue d'enseignement est le français, mais régions bilingues, anglais-français, <b>niveau d'anglais A2</b> exigé.</p> <p>- Dossier d'admission très détaillé, à compléter (voir contenu auprès du BRI, Mme Pairoux) et à renvoyer pour le 30 avril au plus tard.</p> <p>- Démarches pour l'obtention du passeport et du visa assez longues (vérifier délais).</p> <p>- Rentrée académique fin août, l'étudiant doit prévoir d'être sur place 1 à 2 semaines avant la rentrée afin de s'inscrire dans les différents cours choisis (nombre limité d'étudiants/cours).</p> <p>- <u>A Moncton</u>, les stages ne sont pas inclus dans les semestres académiques : ils se déroulent en mai, donc prévoir cet allongement de séjour ; <u>A Ottawa</u>, les stages se déroulent au semestre II.</p> <p>- Une <b>assurance médicale canadienne</b> « Guard me » est à souscrire <b>obligatoirement</b> sur place dès votre arrivée ; son coût n'est pas négligeable, intégrez celui-ci dans votre budget.</p>
Délibérations au retour d'une Mobilité	Compte tenu de la disparité des calendriers académiques au sein des Institutions partenaires de la heCh, à l'exception du Canada dont l'année scolaire se termine fin mai, les étudiants en mobilité académique sont délibérés pour le compte de la première session le jour de la délibération des secondes sessions heCh ou, si cela est possible, en séance de délibération exceptionnelle fin août, sur base du relevé de notes

	<p>(« Transcript of records ») envoyé par l'institution d'accueil ; <b>pour permettre aux jurys de délibération de siéger valablement et ce, compte tenu toujours des disparités de calendriers, l'étudiant en retour de mobilité prendra le soin de se présenter au BRI avec son accès à l'Intranet de l'Université d'accueil dès le moment où ses notes d'évaluation lui seront intégralement accessibles.</b> Les notes obtenues font l'objet d'une conversion selon le système ECTS (disponible sur le site internet de la heCh, onglet « relations internationales »).</p> <p>Par ailleurs, <u>les étudiants sont informés avant leur départ de la contrainte de représenter tout échec dans l'Université d'accueil selon les modalités et dates qui y sont prévues</u> (avant même d'avoir été délibérés pour le compte de la 1<sup>o</sup> session). Le lendemain de la délibération de septembre, s'ouvre pour eux la 2<sup>o</sup> session, prolongée jusque mi-novembre, date de la fin de l'année académique telle que définie par le Décret Paysage.</p>
En cas de réussite partielle au retour de Mobilité	<p>Les <b>échecs essuyés au terme de la seconde session d'examens passée dans l'Université d'accueil</b> doivent être représentés au sein de la heCh sous la forme des épreuves dans les disciplines les plus apparentées à celles dans lesquelles l'étudiant a échoué et ce, dans le respect du total d'ECTS en échec.</p> <p> <b>L'organisation de ces épreuves sera soumise à l'entérinement par la CAVP compétente.</b></p>
Les possibilités de bourse « étudiants » à la heCh	<p><b>SMS</b> (Student Mobility for Study): pour étudier en Europe. Avoir réussi 60 ECTS et séjourner de trois à douze mois à l'étranger ; le montant de la bourse dépend du pays de séjour et du statut socio-économique de l'étudiant : consulter le BRI et le site Internet de la heCh pour de plus amples détails ;</p> <p><b>FAME</b> (Fonds d'Aide à la Mobilité) : pour étudier hors Europe. Mêmes durée et conditions que pour un SMS ;</p> <p><b>Erasmus Belgica</b> : pour étudier en Belgique. Mêmes durée et conditions que pour un SMS ; 100 euros accordés pour frais de voyage + 100 euros/mois pour frais de logement sur place.</p>

**PRINCIPES DE MOBILITE STAGE POUR LES ETUDIANTS OUTGOING EN CATEGORIE PEDAGOGIQUE II  
VERSION 2018/2019**

Section	Mobilité au Bloc 3 uniquement
---------	-------------------------------

<b>Educateurs spécialisés</b>	
Durée de la mobilité stage	13 semaines effectives, selon les dates du calendrier de la section
Base de la mobilité stage et évaluation	Stage encadré par une IES partenaire (partage du portefeuille de lieux de stage). Convention de stage établie par la heCh, et signée pour accord par le lieu d'accueil du stagiaire. Grille d'évaluation établie par la heCh. Evaluation réalisée sur place. Note finale rendue par la heCh.
Les possibilités de bourse à la heCh	<b>SMP</b> (Student Mobility for Placement): pour effectuer un stage en Europe. Durée minimum de 9 semaines ; le montant de la bourse dépend du pays de séjour et du statut socio-économique de l'étudiant : consulter le BRI et le site Internet de la heCh pour de plus amples détails. <b>FAME</b> (Fonds d'Aide à la Mobilité) : pour effectuer un stage hors Europe. Durée minimum de 13 semaines et mêmes conditions que pour un SMS. <b>Erasmus Belgica</b> : pour effectuer un stage en Belgique. Mêmes conditions que pour SMP ; 100 euros accordés pour frais de voyage + 100 euros/mois pour frais de logement sur place

**PRINCIPES DE MOBILITE POUR LES MEMBRES DU PERSONNEL**  
**VERSION 2018/2019**

Les possibilités de bourse à la heCh	<b>STA</b> (Staff Mobility for Teaching Assignments) : pour enseigner ou se former à l'étranger. Entre 5 jours et 6 semaines, minimum 8H d'activités d'enseignement (cours, séminaires/ateliers/TP, échanges pédagogiques). <b>STT</b> (Staff Mobility for Teacher Training) pour participer à des cours de langues, conférences, séminaires, workshops... Cela contribue au perfectionnement professionnel du membre du personnel. <b>STA+STT combinés</b>
--------------------------------------	---